

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 11 FEV. 1988

N° 0422/15.00

→ DF pris pris clant a  
SDBS

Monsieur RUTAYISIRE J.M.V.  
C/o MIJEUCOOP  
KIGALI.-

Monsieur,

Suite à l'AM n° 41/06 du 5 Janvier  
1988 portant votre reprise dans les cadres de l'Administration Centrale,  
je porte à votre connaissance que vous êtes affecté à la Division  
Formation des Jeunes de la Direction Générale de la Jeunesse.

En outre vous êtes chargé d'assumer  
les fonctions de Secrétaire Permanent de l'Association Rwandaise des  
Arts Martiaux (ARAM) pour assurer la liaison entre celle-ci et le  
MIJEUCOOP en remplacement de Monsieur NDUWAYEZU Faustin.

Vous voudrez contacter le Directeur  
Général de la Jeunesse et le Président de l'ARAM pour recevoir les  
directives relatives à votre entrée en fonction.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de l'ARAM  
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse  
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général  
des Sports et Loisirs  
KIGALI.-
- Monsieur NDUWAYEZU Faustin  
C/O MIJEUCOOP  
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILIYIMANA Augustin  
Le Col. BM.

